

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 07 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION :
31 mars 2022

DATE D’AFFICHAGE :
31 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

VOTANT : 11

L’an deux mil vingt-deux, le sept avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, s’est réuni à la mairie le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal COUTEY, Maire.

Etaient présents :

Anne-Marie BRETTELLE, Clément COTTARD, Pascal COUTEY, Mathieu DELALONDRE, Clément FONTAINE, Sébastien HOMONT, Frédéric LEROUX, Alain RENAUT

Absents excusés : Sophie FREMONT (pouvoir à Eric LARRAY), Sébastien HOMONT (pouvoir à Pascal COUTEY)

Formant la majorité des membres en exercice.

Eric LARRAY a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

1. Compte de gestion et compte administratif 2021

Madame ACHER présente le compte administratif 2021, et le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal dont les chiffres sont parfaitement concordant, laissant apparaître les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement 2021

Recettes de fonctionnement	115 000.32€
Dépenses de fonctionnement	92 376.31€
Résultat brut de fonctionnement 2021	22 624.01€
<i>Excédent reporté de Fonctionnement 2020</i>	<i>75 400.44 €</i>
Excédent global de fonctionnement 2021	98 024.01€

Résultat d’investissement 2021

Recettes d’investissement	9 625.89€
Dépenses d’investissement	10 135.01€
Résultat brut d’investissement 2021	-509.12 €
<i>Excédent d’investissement reporté 2020</i>	<i>5 811.57 €</i>
Excédent global d’investissement 2021	5 302.45 €
Restes à réaliser à reporter sur BP2022	0 €
Soit un besoin de financement de	0 €

Le Conseil Municipal, sous l’égide de M. RENAUT Alain, doyen d’âge, et en l’absence de Mr le Maire, approuve et adopte à l’unanimité les résultats présentés.

Le Conseil Municipal décide ensuite affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS

excédent de fonctionnement reporté R/002	98 024.45 €
excédent d'investissement reporté R/001	5 302.45€

2. Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Fonctionnement : 198 660.36
- Investissement : 104 486€

3. Taxes Directes Locales

Après proposition, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le taux des Taxes Directes Locales pour l'année 2022.

Taxe d'habitation : 7.56 % (taux figé jusqu'en 2022)

Foncier bâti : 12.13 %

A noter que dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, il convient d'additionner le taux de la commune et le taux du foncier bâti du département **soit 12.13+ 25.36 = 37.49%**

Foncier non bâti : 29.88 %

4. Subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'attribuer des subventions sous réserve de la présentation d'une demande écrite à l'aide du Cerfa réglementaire. Il est aussi décidé d'attribuer un forfait de 20€ par licencié pour les clubs et un montant de 25€ par enfant pierrefiquais pour les coopératives scolaires.

Les subventions seront attribuées à :

- Amicale Pierrefiquaise : 1 500€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 50€
- Coopérative scolaire Criquetôt : 25€/enfant
- Coopérative scolaire Gonnevillle : 25€/enfant
- Coopérative scolaire Etretat : 25€/enfant
- Tennis Club Etretat : 20€ / licencié
- US Cap de Caux : 20€ / licencié
- HAC Rugby : 20€/ licencié
- AFGA : 250€

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022.

5. Solidarité Ukraine

M. le Maire indique qu'une administrée est venue se renseigner à la mairie pour savoir si une action pour l'Ukraine serait envisageable dans la commune.

Il a été convenu de la mise en place d'une collecte de dons matériels (principalement matériel médical et de soins). La personne s'occupera de créer un flyer à distribuer dans les boîtes aux lettres et propose de tenir une permanence pour réceptionner les dons.

D'autre part, M. le Maire propose que la commune fasse un don financier par le biais d'une association. Il est décidé à l'unanimité de verser la somme de 500€.

Cette dépense sera inscrite à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022.

Proposition votée à l'unanimité.

6. Concours maisons décorées

M. le Maire propose au conseil la mise en place d'un concours de maisons décorées pendant la période de Noël.

Après discussion, il est décidé de partir sur un concours de maisons fleuries pour une mise en place en 2023. L'organisation sera vue en fin d'année.

7. Convention Allo-Guêpes

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en plus des 30% alloués par le Département pour la destruction des nids de frelons asiatiques, la Communauté Urbaine participe également à hauteur de 30%.

Il convient de modifier la convention passée avec Allo-Guêpes signée en début d'année.

Affaires et informations diverses :

- La commission sécurité de l'AFGA a eu lieu, le SDIS a donné un avis favorable mais la réserve incendie devra être réceptionnée rapidement. Afin de faire bénéficier la commune à l'accès à cette réserve en cas de besoin, il convient de faire un droit de passage ou de signer une convention avec l'AFGA.
- La messe de la Saint-Jean aura lieu le vendredi 24 juin.
- Le repas des anciens est prévu le samedi 07 mai.
- Plan Communal de Sauvegarde : une réunion a eu lieu avec les élus volontaires. Pour le moment 5 quartiers ont été définis sur la commune. D'autres réunions sont à programmer.
- Le 21 avril aura lieu une action de rebouchage des trous présents sur le chemin rural n°5 avec l'association Rando en Caux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Fait et validé par le secrétaire de séance le 14 avril 2022

Ont signé avec Nous, les membres présents, Le Maire, L'Adjoint et Les Conseillers Municipaux,

Pascal COUTEY	Clément COTTARD
Alain RENAUT	Clément FONTAINE
Mathieu DELALONDRE	Anne-Marie BRETTELLE
Sébastien HOMONT <i>absent</i>	Sophie FREMONT <i>absente</i>
Frédéric LEROUX	Maël Morelli
Eric LARRAY	